

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Dossier suivi par :  
Martine Chéron (Rouen)  
Tél : 02 35 52 49 75  
Mèl : [martine.cheron@insee.fr](mailto:martine.cheron@insee.fr)

Philippe Lemarchand (Caen)  
Tél : 02 31 15 11 14  
Mèl : [philippelemarchand@insee.fr](mailto:philippelemarchand@insee.fr)

Rouen, le mardi 12 avril 2016  
N°2016\_302/DR14-SED76/MCH/PP

## **22 200 emplois dans la filière bois normande**

La Normandie fait partie des petites régions forestières du point de vue de sa superficie (420 000 ha), ce qui la situe loin derrière les grandes régions forestières que sont Poitou-Charente-Limousin-Aquitaine et Rhône-Alpes-Auvergne. Cependant, l'ensemble de la filière bois normande génère au total 22 200 emplois, et le cœur de cette filière place l'emploi salarié normand dans la moyenne nationale, à égalité avec la région Rhône-Alpes-Auvergne (1 % de l'emploi régional). Cette particularité s'explique par la position dominante de l'industrie du papier-carton au sein de la filière bois normande. En effet, bien qu'important sa pâte à papier, cette activité concentre le quart de l'emploi salarié généré par le cœur de la filière normande.

La filière est très masculine (85 % d'hommes) et plus de la moitié des salariés sont des ouvriers qualifiés. Selon les segments d'activité, l'âge des salariés varie fortement. Ainsi, dans les travaux de charpente et autres constructions utilisant du bois, quatre salariés sur dix ont moins de 30 ans alors que c'est le cas d'un sur dix seulement dans l'industrie du papier et du carton. Dans ce segment, de nombreux départs pour fin d'activité sont prévisibles dans les dix prochaines années.

Les salaires dans la quasi-totalité des segments de la filière sont plus faibles que dans l'ensemble des secteurs d'activité normands et varient peu selon les tranches d'âge : l'industrie du papier et du carton fait exception avec un salaire médian plus élevé (2 160 euros), supérieur même à celui de l'industrie en général. Ce segment tire la moyenne de la filière vers le haut (1 770 euros de salaire net mensuel) alors que les salaires les moins élevés se fixent en dessous de 1 600 euros.

*Cette étude est le résultat d'un partenariat entre la Draaf et l'Insee de Normandie, qui se sont associés pour réaliser une étude sur la filière bois en Normandie. Elle s'inscrit dans le cadre de la prochaine déclinaison normande du programme national pour la forêt et le bois, figurant au volet forestier de la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Ce programme national, dont la rédaction est en voie d'achèvement, précisera les orientations de la politique forestière et déterminera des objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Il vise notamment à une meilleure valorisation du bois et au développement des entreprises de la filière.*

Consultez gratuitement cette étude sur le site internet de l'Insee Normandie :

[Insee Analyses Normandie N°5 – Avril 2016 : 22 200 emplois dans la filière bois normande](#)